



Monsieur Richard SENGHOR
Directeur de Cabinet
Ministère de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle -75007 PARIS

Date : 10 mai 2022
Dossier suivi par : Karine AULIER - Yoann VIGNER
Objet : Session examens 2022 dans les Antilles

Monsieur Fabrice RIGOULET-ROZE
Directeur de Cabinet
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
78, rue de Varenne -75349 PARIS

Messieurs les Directeurs de Cabinet,

Depuis plusieurs mois nous interpellons régulièrement les Ministères de l'Éducation et de l'Agriculture sur les conséquences de la crise sanitaire pour les conditions d'apprentissages des élèves et étudiant.es et les conditions de travail des personnels. Nous nous étions adressé aux ministres de l'Éducation et de l'Agriculture le 6 avril dernier, plus spécifiquement sur la situation particulière des Antilles. Dans votre réponse à ce courrier le 19 avril, vous aviez chargé le DGESCO de l'examen de cette situation et des suites nécessaires. A cette heure nous n'avons reçu aucune information de ces suites.

Pourtant malgré nos alertes régulières et une situation sanitaire particulièrement impactante dans les territoires ultra-marins, les réponses ou les non-réponses de vos services ne sont pas à la hauteur des demandes légitimes des communautés éducatives de Guadeloupe, Martinique et de la Guyane. Nous évoquions, il y a un mois, l'urgence de la situation pour des familles et des communautés éducatives se sentant totalement abandonnées. Bien évidemment depuis notre dernier courrier l'inquiétude des familles et des personnels ultra-marins s'est transformée en défiance et en colère dans un contexte social fortement dégradé, et dont le vote vers l'extrême droite est malheureusement un des symptômes.

Par ce courrier, nous vous redemandons Messieurs les Directeurs de Cabinet, de mettre en place en urgence des aménagements spécifiques pour les épreuves terminales pour ces territoires de notre République.

Pour rappel dans les établissements de ces territoires :

- la rentrée scolaire a été reportée au 13 septembre 2021. A cette date, un dispositif de classe hybride jusqu'à la mi-octobre a été mis en place dans les lycées agricole (distanciel/présentiel , demie jauge, pas d'EPS, ni d'internat et de cantine scolaire),
- de la mi-novembre jusqu'en début décembre, suite au blocage des voies de communication en raison des manifestations contre l'obligation vaccinale et le pass-sanitaire, les EPL ont été fermés en Guadeloupe et Martinique,
- début janvier 2022, les EPLEFPA de Guyane et Martinique (Croix-Rivail) ont, de nouveau, été fermés une semaine en raison du rebond épidémique. En Guadeloupe, si la Direction de l'EPLEFPA n'a pas opté pour une fermeture, un nombre significatif d'enseignant.es et élèves ont été absents et malades,
- dans cet EPL, il faut encore ajouter à cela des fermetures en raison des coupures d'eau (au moins 2 fois 3 jours).

On peut donc comptabiliser jusqu'à trois mois d'absence de face-à-face rien que pour cette année scolaire sur ces territoires. A cela s'ajoute les retards qui se sont accumulés dans l'organisation des CCF alors qu'aucun aménagement des programmes, des évaluations terminales n'a été prévu.

Cette liste des difficultés successives justifie à elle seule que la session 2022 des examens, ne peut et ne doit pas se dérouler « normalement » en Guyane, à la Martinique et en Guadeloupe.

Par le présent courrier, la FCPE et le SNETAP-FSU vous demandent d'agir en urgence et de faire cesser le mépris envers les familles, les élèves, les étudiant.es et les communautés éducatives de Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, Messieurs les Directeurs de Cabinet, en notre dévouement le plus sincère pour le Service Public d'Éducation.

Clémentine MATTEI - Frédéric CHASSAGNETTE
Co-Secrétaires Généraux SNETAP-FSU

Carla DUGAULT - Nageate BELAHCEN
Co-Présidentes FCPE

Olivier BLEUNVEN
Secrétaire Général Adjoint
Secteur Pédagogie Vie scolaire

Karine AULIER
Secrétaire Générale Adjointe
Représentante FCPE au CNEA